

FICHE

Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 – Accompagner les patients ayant une maladie chronique somatique

Validée par le Collège le 19 novembre 2020

L'essentiel

Cette fiche concerne l'accompagnement des patients adultes atteints de maladies chroniques somatiques (hors Ehpad et autres ESMS) pendant la circulation active du SARS-CoV-2. Il est rappelé que le suivi des patients est assuré par l'ensemble des professionnels de santé et coordonné par le médecin traitant.

Messages pour l'ensemble des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) intervenant auprès du patient

- **Réponse rapide n° 1** : renforcer l'information des patients/de l'entourage sur l'importance de continuer le suivi de la maladie chronique et notamment de :
 - maintenir les consultations/examens/soins paramédicaux, à distance (de préférence) ou en présentiel, poursuivre l'autosurveillance et les séances d'éducation thérapeutique ;
 - disposer des médicaments nécessaires, ne pas modifier le traitement sans avis médical, prévenir de toute difficulté de gestion du traitement ou d'apparition d'effets indésirables ;
 - maintenir, dans la mesure du possible, une bonne hygiène de vie (nutrition et activités physiques adaptées) et les sorties à l'extérieur en respectant la réglementation et les mesures barrières ;
 - alerter le médecin traitant en cas de symptôme inhabituel ;
 - recourir autant que nécessaire aux associations de patients pour une information, un soutien ou une orientation.
- **Réponse rapide n° 2** : renforcer l'information des patients/de l'entourage sur les mesures de protection vis-à-vis de la Covid-19 et rassurer sur la mise en place de règles d'hygiène et d'une organisation sécurisée vis-à-vis de la Covid-19 dans les cabinets et autres lieux de soins.
- **Réponse rapide n° 3** : évaluer avec les patients leurs conditions de vie actuelles (notamment environnement social et familial), leur vécu des périodes de confinement et leur besoin de soutien, notamment chez les personnes les plus isolées. Encourager le lien social (par téléphone, etc.).

- **Réponse rapide n° 4** : ne pas oublier les aidants intrafamiliaux : leur conseiller si besoin de consulter leur médecin pour évaluer le retentissement de la période épidémique sur leur propre santé.

Messages spécifiques pour les médecins intervenant auprès du patient

- **Réponse rapide n° 5** : lors des consultations médicales (en présentiel, en téléconsultation ou à domicile), évaluer avec le patient sa situation vis-à-vis de la Covid-19 :
 - rechercher des symptômes de Covid-19 ou un contact dans les 7 jours précédents et proposer une prise en charge adaptée (voir « [Prise en charge de premier recours des patients suspectés de Covid-19](#) ») ;
 - en cas d'épisode ancien de Covid-19, préciser la prise en charge effectuée lors de l'épisode aigu et par la suite, l'éventuel retentissement somatique, psychologique ou cognitif.
- **Réponse rapide n° 6** : évaluer avec le patient sa situation vis-à-vis de la maladie chronique, son état de santé somatique et psychologique (survenue ou aggravation de troubles anxieux, dépressifs, du sommeil, addiction éventuelle) et ajuster avec le patient, en s'appuyant sur les besoins exprimés, le plan de soins.
- **Réponse rapide n° 7** : poursuivre les dépistages habituels (cancers, etc.) et les vaccinations (dont vaccination contre la grippe). Initier le dialogue sur la vaccination contre la Covid-19.

Sommaire

Contexte	4
Préambule	4
La continuité du suivi des patients est assurée par l'ensemble des professionnels de santé intervenant auprès des patients	5
Les consultations médicales doivent permettre d'évaluer avec le patient sa situation vis-à-vis de la Covid-19, le suivi de la maladie chronique, son état de santé et d'ajuster le plan de soins	7
Ressources utiles (à la date du 17 novembre 2020)	9
Ressources pour les professionnels	9
Ressources pour les patients/usagers	9
Références	10
Méthode d'élaboration et avertissement	11

Contexte

Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques sont plus exposées à des formes graves de Covid-19¹. Dans ce contexte épidémique, ces personnes sont aussi plus à risque d'aggravation/de déstabilisation de leur maladie chronique du fait d'une moindre surveillance, de l'annulation possible de certaines consultations. Le risque de rupture de la prise en charge des patients vulnérables (cf. infra) est réel. En conséquence, l'objectif principal est d'assurer la continuité du suivi et de la prise en soins des patients. D'autres facteurs de risque de forme grave de Covid-19 ont été identifiés comme l'âge, au-delà de 60 ans et particulièrement après 70 ans, la déprivation matérielle, le sexe masculin, l'obésité (IMC > 30 kg/m²), la grossesse ou les maladies rares¹.

Ces réponses rapides portent sur le suivi en ville (hors Ehpad et autres ESMS), pendant la période de circulation active du virus, des personnes adultes non symptomatiques de la Covid-19, atteintes de maladies chroniques somatiques. Des [documents spécifiques par pathologie](#), pour la [femme enceinte](#) et pour les [enfants et adolescents atteints de maladies chroniques](#), complètent ces réponses rapides ainsi qu'un [document d'information destiné aux patients atteints de pathologies chroniques](#).

Rappel

Ces réponses rapides, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de leur publication, sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.

Préambule

La coordination entre les médecins traitants/médecins généralistes et les autres professionnels (de santé, psychologues ou des secteurs médico-social et social) impliqués dans la prise en soins du patient est essentielle. Un lien avec les services sociaux des communes et les CCAS, ainsi qu'avec les associations qui accompagnent les patients, est nécessaire pour les situations d'isolement ou de grande vulnérabilité.

¹ Haut Conseil de la santé publique. Avis du 29 octobre 2020. Avis relatif à l'actualisation de la liste des facteurs de risque de forme grave de Covid-19. Paris : HCSP ; 2020. <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=942>

La continuité du suivi des patients est assurée par l'ensemble des professionnels de santé intervenant auprès des patients

Il est nécessaire que l'ensemble des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) intervenant auprès des patients rappellent à ceux-ci l'importance du suivi de la maladie chronique et de l'application des mesures de protection vis-à-vis de la Covid-19.

Ce rappel doit concerner en particulier les patients :

- ayant annulé ou qui ne se sont pas présentés à un rendez-vous ;
- avec maladie chronique et à risque de forme grave de Covid-19 ;
- âgés, isolés, polypathologiques ;
- atteints de troubles psychopathologiques ;
- non adhérents (repérage possible par le pharmacien des patients atteints de maladie chronique n'ayant pas renouvelé leur traitement) ;
- en situations de handicap pour lesquelles les périodes de confinement ont pu entraîner un défaut d'accès aux soins, une perte des acquis ou une décompensation.

Renforcer l'information des patients/de l'entourage sur l'importance de poursuivre le suivi de la maladie chronique et notamment de :

- maintenir les consultations médicales/examens/soins paramédicaux nécessaires, à distance (de préférence) ou en présentiel (au cabinet ou à domicile) ;
- avoir à disposition les coordonnées de ses médecins référents, des contacts paramédicaux, du pharmacien, des transporteurs (ambulances, etc.) et les numéros d'urgence ;
- poursuivre l'autosurveillance de sa maladie et les séances d'éducation thérapeutique (voir focus sur l'éducation thérapeutique) ;
- s'assurer que l'on dispose des médicaments nécessaires, continuer à prendre les traitements de fond de la pathologie chronique et ne pas modifier les posologies des traitements sans en référer à son médecin, prévenir de toute difficulté de gestion du traitement ou d'apparition d'effets indésirables, possibilité de faire renouveler son traitement à l'identique par la pharmacie sans nouvelle ordonnance pour une durée d'un mois² ;
- maintenir une bonne hygiène de vie (nutrition et activités physiques adaptées) et les sorties à l'extérieur en évitant les lieux fréquentés et en respectant la réglementation et les mesures barrières ;
- alerter le médecin traitant ou un médecin à proximité en cas de déstabilisation de son état ou apparition d'un symptôme inhabituel, même en cas de suivi en milieu hospitalier. Le médecin pourra évaluer le degré d'urgence et déterminer la conduite à tenir ;
- mentionner sa maladie chronique et ses traitements en cours à tout professionnel de santé intervenant auprès de lui ;
- recourir aux associations de patients qui ont mis en place de nombreuses actions d'informations et d'accompagnement tant individuelles que collectives.

² Arrêté du 7 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Renforcer l'information des patients/de l'entourage sur les mesures de protection vis-à-vis de la Covid-19³ :

- rappeler l'importance de respecter les mesures barrières, s'assurer de la compréhension des mesures barrières et de l'adhésion à ces mesures, inviter la personne à rendre compte de ce qu'elle sait et à poser les questions qu'elle peut avoir, rassurer en cas d'anxiété vis-à-vis de ces mesures. La mise en œuvre des gestes barrières peut être difficile chez certaines personnes en situation de handicap. Pour ces personnes, une aide humaine et un accompagnement individualisé à la mise en œuvre des mesures barrières sont requis⁴ ;
- s'assurer que le patient dispose du matériel nécessaire à la protection vis-à-vis du virus (hygiène des mains, masques) ;
- en cas de consultation/soin au cabinet, rassurer les patients sur la mise en place de règles d'hygiène et d'une organisation sécurisée vis-à-vis du SARS-CoV-2 ;
- rappeler le risque plus élevé de forme grave de Covid-19 lié à l'âge et à certaines maladies chroniques.

L'application « TousAntiCovid » peut contribuer à l'information du patient, en plus de celle délivrée par les professionnels de santé.

Évaluer avec le patient ses conditions de vie actuelles et son vécu des périodes de confinement :

- environnement social et familial : présence d'un entourage aidant, qualité des relations intrafamiliales, repérage de situations de négligence ou de violence, difficultés financières, professionnelles, présence d'autres personnes fragiles à domicile ;
- possibilités de se procurer de quoi se nourrir en prenant en compte les contraintes diététiques liées à sa maladie ;
- mise en lien avec la mairie ou le centre communal d'action sociale, une association de patients pour une information, une aide ou une orientation ;
- inviter la personne à s'exprimer sur l'impact psychologique et son vécu des confinements et évaluer le besoin de soutien, notamment chez les personnes les plus isolées, encourager le maintien d'un lien social (par téléphone, mail, etc.).

Focus : ne pas oublier les éventuels aidants intrafamiliaux

Les aidants ont un rôle important dans la continuité de la prise en charge du patient pendant la période épidémique. Ils peuvent parfois avoir besoin d'un soutien psychologique, de répit, d'aide et d'accompagnement. Les professionnels de santé doivent conseiller si besoin aux aidants intrafamiliaux de consulter leur médecin pour évaluer le retentissement de la période épidémique et des confinements sur leur propre santé, en particulier en cas de diminution ou d'absence de l'aide ou des prises en charge habituelles. Une attention particulière doit être portée aux aidants dont la vulnérabilité somatique et psychique est accrue lorsqu'ils prennent soin de patients souffrant de

³ Voir Réponses rapides sur les [mesures de prévention de la transmission du SARS-CoV-2 pour la prise en charge des patients en milieu de soins \(hors établissements de santé et médico-sociaux\)](#).

⁴ Haut Conseil de la santé publique. Avis du 30 mars 2020 relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et de la prolongation du confinement. Paris : HCSP ; 2020.

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=789>

Haut Conseil de la santé publique. Avis du 5 mai 2020 relatif à la possibilité de déconfinement ou du maintien à domicile des personnes en situation de handicap dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Paris : HCSP ; 2020.

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=820>

troubles cognitifs modérés à sévères et aux personnes en situation de handicap. Des associations de patients peuvent leur apporter des lieux d'échanges et de partage.

Les consultations médicales doivent permettre d'évaluer avec le patient sa situation vis-à-vis de la Covid-19, le suivi de la maladie chronique, son état de santé et d'ajuster le plan de soins

Les consultations médicales (de préférence à distance ou si besoin au cabinet ou à domicile) avec le médecin traitant/médecin généraliste du patient ou un autre médecin en lien avec le médecin traitant doivent permettre d'évaluer avec le patient sa situation vis-à-vis de la Covid-19, le suivi de la maladie chronique, son état de santé somatique et psychologique et d'ajuster le plan de soins pour la suite de la prise en charge.

Évaluer avec le patient sa situation vis-à-vis de la Covid-19 :

- rechercher des symptômes de Covid-19 survenus depuis la dernière consultation ou un contact dans les 7 jours précédents avec une personne atteinte de Covid-19. Penser à évoquer une Covid-19 en cas de signe d'exacerbation/décompensation de la maladie chronique ;
- en cas de suspicion de Covid-19, conseiller au patient les mesures de prévention de la transmission, confirmer biologiquement la maladie et proposer une prise en charge⁵ ;
- en cas d'épisode ancien de Covid-19, préciser la prise en charge effectuée et l'éventuel retentissement somatique, psychologique ou cognitif de la maladie, lors de l'épisode aigu et par la suite ;
- commencer à évoquer avec le patient la vaccination contre la Covid-19 qui lui sera proposée (en priorité ou dans les mois à venir) si ses conditions pathologiques ou d'âge lui confèrent un risque important et identifier avec lui ses attentes, ses craintes par rapport au futur vaccin⁶.

Évaluer avec le patient sa situation vis-à-vis de la maladie chronique, son état de santé somatique et psychologique :

- apparition de symptômes/signes inhabituels depuis la dernière consultation ;
- prise régulière des médicaments et changements éventuels survenus dans ses traitements médicamenteux ;
- possibilité de respecter les mesures diététiques et de maintenir une activité physique, d'assister aux activités d'éducation thérapeutique ;
- état nutritionnel, évolution du poids ;

⁵ Haute Autorité de santé. Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 – Prise en charge de premier recours des patients suspectés de Covid-19. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3190801/fr/prise-en-charge-de-premier-recours-des-patients-suspectes-de-covid-19

⁶ La HAS est en charge de la stratégie vaccinale et prépare des recommandations sur les modalités de mise en œuvre de la campagne de vaccination (https://www.has-sante.fr/jcms/p_3216301/fr/projet-de-recommandations-intermediaires-sur-les-modalites-de-mise-en-oeuvre-de-la-vaccination-contre-la-covid-19).

- poursuite des dépistages habituels (cancer, etc.) et des vaccinations⁷. Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, la HAS souligne l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière pour les populations à risque de grippe sévère ou compliquée (incluant les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques et les personnes avec IMC ≥ 40 kg/m²)⁸ ;
- survenue ou aggravation de troubles anxieux, dépressifs, de troubles du sommeil, apparition/rechute/aggravation d'une addiction éventuelle ;
- apparition/aggravation de troubles cognitifs ;
- évolution des capacités fonctionnelles et de réalisation des activités de la vie quotidienne.

Ajuster avec le patient le plan de soins pour la suite de la prise en charge, le cas échéant, dans le cadre d'une décision partagée

Les objectifs thérapeutiques, les traitements, soins, rééducations, actions éducatives sont, le cas échéant, réajustés en fonction de la situation clinique du patient, de ses savoirs et son expérience, des besoins qu'il exprime, à la suite de la consultation médicale et si besoin en prenant l'avis d'autres professionnels ayant accompagné le patient (pharmacien, infirmier⁹, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue, médecin du travail, etc.).

Focus sur les actions éducatives : leur continuité ou leur initiation est assurée en (re)définissant avec le patient les priorités

En fonction des souhaits du patient et de ses possibilités d'accès aux technologies de l'information et de la communication, les activités éducatives sont dispensées de préférence à distance ou en présentiel, notamment pour certains patients, âgés ou avec des difficultés de compréhension, en respectant les mesures barrières. Le choix des modalités (en présentiel ou à distance) doit être discuté avec le patient, notamment pour ceux à risque de forme grave de Covid-19.

La dispensation des activités éducatives par visioconférence s'appuie sur les étapes habituelles de l'éducation thérapeutique : évaluation ou actualisation des besoins éducatifs, cadre pour l'apprentissage (contenu précis sur un temps suffisant, 30 minutes en individuel, 60 à 90 minutes en groupe, techniques éducatives *ad hoc*, évaluation à chaud), retour sur la mise en œuvre effective au quotidien des autosoins, adaptation et vécu. La visioconférence ne permet pas toujours au patient de manipuler, de s'exercer.

Certaines activités éducatives sont indispensables¹⁰ au maintien ou à l'initiation de l'apprentissage de l'autogestion et de l'adaptation à la maladie, l'apprentissage des gestes barrières ou le maintien d'une activité physique et d'un équilibre alimentaire, en lien avec la maladie chronique.

⁷ Ministère des Solidarités et de la Santé. Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2020. Paris : ministère des Solidarités et de la Santé ; 2020. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_29juin20.pdf

⁸ Haute Autorité de santé. Avis n° 2020.0034/AC/SEESP du 20 mai 2020 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif au maintien de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020/2021 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 en France. Saint-Denis La Plaine : HAS ; 2020. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3186689/fr/avis-n2020-0034/ac/seesp-du-20-mai-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-au-maintien-de-la-campagne-de-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-2020/2021-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19-en-france

⁹ Possibilité pour l'infirmier de poursuivre les soins en cas d'expiration de l'ordonnance prescrivant des soins infirmiers (arrêté du 7 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).

¹⁰ Pour plus de détails sur les exemples d'activité éducative, voir fiche HAS – Réponse rapide dans le cadre de la Covid-19 – Accompagner les patients adultes atteints de maladies chroniques somatiques et/ou à risque de forme grave dans la levée du confinement. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3183783/fr/accompagner-les-patients-ayant-une-maladie-chronique-et/ou-a-risque-de-forme-grave-de-covid-19-dans-la-levee-du-confinement

Ressources utiles (à la date du 17 novembre 2020)

Ces réponses rapides évolueront avec le développement des connaissances sur la Covid-19. Elles viennent compléter les sites, documents et guides développés par les sociétés savantes.

Ressources pour les professionnels

Ressources HAS

- Tous les travaux de la HAS sur la Covid-19 : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19
- Haute Autorité de santé. Téléconsultation et téléexpertise. Mise en œuvre, 2019 : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/fiche_memo_teleconsultation_et_teleexpertise_mise_en_oeuvre.pdf
- Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le soutien des aidants non professionnels. Une recommandation à destination des professionnels du secteur social et médico-social pour soutenir les aidants de personnes âgées, adultes handicapés ou souffrant de maladie chronique vivant à domicile, 2014 : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpb-soutien_aidants_interactif.pdf

Sites des CNP, sociétés savantes et organisations professionnelles

- Collège de la médecine générale. Coronacliv : <https://lecmg.fr/coronacliv/>
- Site Infectiologie.com : <https://www.infectiologie.com/fr/covid-19.html>
- Site de la Fédération des spécialités médicales : http://www.specialitesmedicales.org/offres/doc_inline_src/666/Informations+et+recommandations.pdf
- Site du Collège de la masso-kinésithérapie (CMK) : <https://www.college-mk.org/avis-du-cmk/>
- Site de la Société française de pharmacie clinique : <https://sfpc.eu/covid/>

Sites institutionnels

- Site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/>
- Avis du Haut Conseil de la santé publique : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports>
- Avis du Conseil scientifique Covid-19 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/covid-19-conseil-scientifique-covid-19>
- Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>
- Assurance maladie :
 - <https://www.ameli.fr/medecin/actualites>
 - <https://declare.ameli.fr/>

Ressources pour les patients/usagers

- Tous les travaux de la HAS sur la Covid-19 destinés aux patients/usagers : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3187438/fr/guides-usager-dans-le-cadre-du-covid-19

- Haute Autorité de santé. Téléconsultation et télésoin pendant l'épidémie de Covid-19 : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3183032/fr/teleconsultation-et-telesoin-pendant-l-epidemie-de-covid-19
- France Assos Santé : Covid-19 – Faire face à une maladie chronique pendant le confinement ; avril 2020 :
 - [des réponses à vos questions](#)
 - [des lignes d'écoute et de soutien pour les personnes atteintes d'une maladie chronique](#)
- Certaines associations de patients agréées proposent des services d'information et de soutien/accompagnement spécialisés dans leur pathologie – liste sur le site de France Assos Santé.
- Un numéro vert national Covid-19 24 h/24 et 7 j/7 : 0 800 130 000
- Le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées :
 - [des informations générales en lien avec le COVID-19](#)
 - [des lignes d'écoute et de soutien pour les personnes en situations de handicap](#)

Références

1. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Avis relatif à l'évaluation des risques liés à la réduction du niveau d'activité physique et à l'augmentation du niveau de sédentarité en situation de confinement. Maisons-Alfort : ANSES ; 2020. <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2020SA0048.pdf>
2. Bajos N, Warszawski J, Pailhé A, Counil E, Jusot F, Spire A, et al. Les inégalités sociales au temps de la Covid-19. Questions Santé publique 2020;(40).
3. British Columbia Centre for Disease Control. Covid-19 information for those with chronic health conditions, april 24, 2020. Vancouver: BCCDC; 2020. <http://www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/Epid/CD%20Manual/Chapter%201%20-%20CDC/COVID-19-Handout-chronic-disease.pdf>
4. Centers for Disease Control and Prevention. Coronavirus disease 2019 (Covid-19). People who are at higher risk for severe illness, october 16, 2020 [En ligne]. Atlanta: CDC; 2020. https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/need-extra-precautions/people-at-higher-risk.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fspecific-groups%2Fpeople-at-higher-risk.html
5. Centre fédéral d'expertise des soins de santé, Mistiaen P, Devriese S, Pouppez C, Roberfroid D, Savoye I. Vidéo-consultations dans le suivi des patients atteints de maladies chroniques somatiques. Synthèse. KCE reports 328Bs. Bruxelles: KCE; 2020. https://kce.fgov.be/sites/default/files/atoms/files/KCE_328B_video-consultations_pour_maladies_chroniques_somatiques_Synthese.pdf
6. Collège des économistes de la santé. Quelles sont les populations fragiles à risque de formes graves de Covid-19 et en emploi ? 17 avril 2020. Paris : CES ; 2020. https://www.ces-asso.org/sites/default/files/st_note_florence_jusot_populationsfragiles_fin2.pdf
7. Conseil scientifique Covid-19. Une deuxième vague entraînant une situation sanitaire critique, 26 octobre 2020. Note du Conseil scientifique Covid-19. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_conseil_scientifique_26_octobre_2020.pdf
8. Department of Health and Human Services. Coronavirus disease 2019 (Covid-19). General practice quick reference guide. Version 24 – last updated 14 october 2020. Melbourne: State Government of Victoria; 2020. <https://www.dhhs.vic.gov.au/sites/default/files/documents/202010/General%20practice%20quick%20reference%20guide%20-%2014%20October%202020.pdf>
9. Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, Besnard X, Brunel M, Couvert N, Roy D. Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée. Résultats des enquêtes « CARE » auprès des aidants (2015-2016). Dossiers de la Drees 2019;(45).

10. EPIPHARE, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Caisse nationale d'assurance maladie, Weill A, Drouin J, Desplas D, et al. Usage des médicaments de ville en France durant l'épidémie de Covid-19 – point de situation jusqu'au 13 septembre 2020. Étude pharmaco-épidémiologique à partir des données de remboursement du SNDS, 5 octobre 2020. Rapport 4. Saint-Denis : ANSM ; 2020. <https://www.epi-phare.fr/rapports-detudes-et-publications/covid-19-usage-des-medicaments-de-ville-en-france-rapport4/>
11. Eurocarers. Covid-19. Practical support to informal carers [En ligne]. Brussels: Eurocarers; 2020. <https://eurocarers.org/covid-19/>
12. European Centre for Disease Prevention and Control. Covid-19 infection prevention and control measures for primary care, including general practitioner practices, dental clinics and pharmacy settings: first update, 19 octobre 2020. Stockholm: ECDC; 2020. <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/covid-19-infection-prevention-primary-care-dental-clinics-pharmacy-october-2020.pdf>
13. European Centre for Disease Prevention and Control. KNOW, PREPARE, PROTECT. Information on Covid-19 for people with chronic diseases, their family members and care givers. Stockholm: ECDC; 2020. https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Leaflet-Covid-19_chronic-diseases.pdf
14. Healthcare Improvement Scotland, Scottish Intercollegiate Guidelines Network. Assessment of Covid-19 in primary care: the identification of symptoms, signs, characteristics, comorbidities and clinical signs in adults which may indicate a higher risk of progression to severe disease. Evidence review. Edinburgh: SIGN; 2020. <https://www.sign.ac.uk/media/1699/20200721-update-v16-assessment-of-covid-19-in-primary-care-final.pdf>
15. Herberg S, Julia C, Vuillemin A, Foucaut AM, Oppert JM, Lombrail P. Covid-19 : alimentation, activité physique, les bons réflexes en période de confinement, 23 mars 2020 [En ligne]. <http://blog.cnam.fr/sante/covid-19-alimentation-activite-physique-les-bons-reflexes-en-periode-de-confinement1151227.kjsp>
16. Organisation mondiale de la santé. Considérations liées à la santé mentale et au soutien psychosocial pendant la pandémie de Covid-19, 18 mars 2020. Genève : OMS ; 2020. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331602/WHO-2019-nCoV-MentalHealth-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
17. Santé publique France. Covid-19. Point épidémiologique hebdomadaire du 22 octobre 2020. Saint-Maurice : SPF ; 2020. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-point-epidemiologique-du-22-octobre-2020>
18. Santé publique France. Surveillance des cas graves de Covid-19 admis en réanimation. 21 octobre 2020. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-surveillance-des-cas-graves-admis-en-reanimation-donnees-au-3-juillet-2020>
19. Société française de pharmacie clinique. Mise au point sur les pratiques de pharmacie clinique ambulatoire issues du contexte Covid-19 pour contribuer à la continuité des soins des patients, mai 2020. Paris : SFPC ; 2020. https://sfpc.eu/wp-content/uploads/2020/05/SFPC-%E2%80%93-Mise_au_point_pratiques_pharmacie_clinique_ambulatoire_contexte_C....pdf
20. World Health Organization. Covid-19 strategy update. Geneva: WHO; 2020. https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/covid-strategy-update-14april2020.pdf?sfvrsn=29da3ba0_6
21. World Health Organization. Laboratory testing strategy recommendations for COVID-19. Interim guidance, 21 march 2020. Geneva: WHO; 2020. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331509/WHO-COVID-19-lab_testing-2020.1-eng.pdf

Méthode d'élaboration et avertissement

La méthode retenue pour cette réponse rapide est basée sur une synthèse des données disponibles les plus pertinentes, les recommandations nationales et internationales, sur l'avis d'un groupe de travail associant experts pluriprofessionnels et usagers et sur une consultation des parties prenantes.

Validation par le Collège de la HAS en date du 19/11/2020.

Liste des participants

Haute Autorité de santé : Valérie Lindecker-Cournil, Valérie Ertel-Pau

Experts : J. Ankri (gériatre), I. Carel (cardiologue), M. Citrini (usager du système de santé), J.D. de Korwin (médecin interniste – gastro-entérologue), E. Drahi (médecin généraliste), S. Gillier-Poirier (médecin généraliste), E. Ghiles (chirurgien viscéral et digestif), J.M. Klein (chirurgien ORL), M. Lebot (pharmacien), R. Nizard (chirurgien orthopédiste), D. Olivon (masseur-kinésithérapeute), B.N. Pham (immunologiste), L. Piroth (infectiologue), M.P. Revel (radiologue), N. Roche (pneumologue), P. Vasseur (infirmier).

CNP/sociétés savantes : Collège de la médecine générale, Collège des pharmaciens d'officine et des pharmaciens hospitaliers (CPOPH), Conseil national professionnel de néphrologie, Conseil national professionnel – Fédération française d'infectiologie, Fédération française de neurologie, Fédération française de pneumologie.

Associations de patients : France Assos Santé et ses composantes.

Ces réponses rapides sont élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de leur publication, elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.

Ces réponses rapides sont fondées sur ce qui apparaît souhaitable ou nécessaire au moment où elles sont formulées. Elles ne prennent pas en compte les capacités d'approvisionnement en équipements de protection individuelle.